



**Décision d'approbation de modèle  
n° 00.00.592.001.1 du 20 décembre 2000**

**Évaporateur-répartiteur de frais de chauffage TECHEM  
modèle V93**

-----

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 91-999 du 30 septembre 1991 modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs, et de l'arrêté du 8 février 1982 fixant les dispositions relatives aux évaporateurs-répartiteurs de frais de chauffage.

**FABRICANT :**

TECHEM – Aktiengesellschaft & Co. KG – Saonestraße 1 – Postfach 71 08 52 – D60525  
FRANKFURT - Allemagne

**OBJET :**

La présente décision étend à la société TECHEM le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société SYNFORIC GIE par la décision n° 98.00.592.001.1 du 30 avril 1998 <sup>(1)</sup> pour l'évaporateur-répartiteur de frais de chauffage TECHEM modèle V93 fabriqué par la société TECHEM.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 30 avril 2008.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale,  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

<sup>(1)</sup> Revue de métrologie : juillet et août 1998, page 290.